

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 08 NOVEMBRE 2024

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 11

Date de la convocation : 31/10/2024 Date d'affichage : 31/10/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit novembre à vingt, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Jacques ZIRNHELT, M. Serge PAGET, Mme Mélina ISOUX (arrivé à 20h08 – à partir de la délibération 2024-054), M. Thibault PUGNAT, Mme Alicia GUILLOT-BERNIER.

Absent(es) : M. Ludovic PAYEN, M. Raphaël MABBOUX,

Absent(es) excusé(es) : M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ (Pouvoir à Mr Albert BOTTOLLIER-DEPOIS)

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mme Adeline HENNICHÉ (Pouvoir à Mr François PARIS),

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS

Délibération du Conseil Municipal n°2024-054

TRAVAUX, REPARATIONS ET INTERVENTIONS DIVERSES DES SERVICES COMMUNAUX

- Mise à jour de la tarification de la main d'œuvre pour l'année 2025

Madame Christine BURNIER-FRAMBORET, adjointe au Maire propose à l'Assemblée de mettre à jour la tarification 2025 appliquée aux travaux, réparations et interventions diverses effectués par les services communaux pour le compte des administrés :

Pour l'année 2025, il est proposé la tarification suivante :

	2024 Pour mémoire	2025
Taux horaire HT : Utilisation de la chargeuse ou de la mini pelle ou du véhicule de transport léger (avec chauffeur)	90 €	91,00€
Taux horaire HT : Utilisation de la chargeuse ou de la mini pelle par le service des eaux (sans chauffeur)	50 €	50,50€
Taux horaire HT : Main d'œuvre pour travaux, réparations sur réseau d'eau ou toute autre réparation	45€	45,50€
Taux horaire net de taxe : Mise à disposition des compétences d'un agent cadre de la Fonction Publique Territoriale	50 €	50,50€
Taux horaire net de taxe : Mise à disposition de personnels des services techniques	30 €	30,50€
Taux horaire net de taxe : Mise à disposition de personnels responsables administratifs ou techniques	40 €	40,50€

Le Conseil Municipal, son adjointe au maire entendue, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE la tarification de la main d'œuvre à partir de l'année 2025 ci-dessus présentée.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.
Fait à CORDON, le 12 novembre 2024

Le Maire,
Mr François PARIS





Envoyé en Sous-préfecture le 25 NOV. 2024
Affiché le 25 NOV. 2024

La Secrétaire de Séance,
Mme Marie-Claude BOTTOILLIER-DEPOIS

